

GT ZAE n°4

Rencontre du 16/05/2017 à Dijon

Relevé de décisions

GTZAE_20170516_v1

Présents :

- Hélène BONNET, Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Ville de Dole
- Antoine BOULAY, Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- Benjamin BRIQUE, SIDEC du Jura
- Amandine COIFFE, CCI 21
- Brice DANIAU, Mairie de Lons-le-Saunier et Espace Communautaire Lons Agglomération
- Eric DANION, SIEEEN
- Anthony DEBOUCHE, Etablissement Public Foncier Doubs BFC
- Juliette DELIZY, Agence d'urbanisme Sud Bourgogne
- Yoann DUMON, Agence Régionale de Développement Économique
- Guillaume FENICE, Communauté Urbaine Grand Dijon
- Elizabeth FOURRÉ, CC Grand Autunois Morvan
- Thomas EVRAD, CC Grand Autunois Morvan
- Simon GENTIL, DDT 89
- Wilfried GIRAUD, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- Vincent GRENET, Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne
- Florian LE BOURSICAUD, CCI 71
- Aurélien LE ROUX, DDT 58
- Boris LOICHOT, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- Agnès MANGIN, DDT 21
- Jérôme MAYEL, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
- Agnès MONNERET, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon
- Florence NERET, Direction Départementale des Territoire Jura
- Suzanne NICEY, IDÉO BFC
- José PEREIRA, ADU Pays de Montbéliard
- Pascale RAMSEY, Direction Départementale des Territoire Yonne
- Philippe ROSSIGNOL, INSEE
- Nicolas VIARD, Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne
- Hélène VILLE, INSEE

Note : des amendements ont été apportés à ce CR par des participants après le GT n°4. Ils seront traités lors du GT n°5, ils apparaissent en vert ci-dessous.

Ordre du jour :

Suzanne NICEY indique un allègement dans l'ordre du jour prévu initialement. Monsieur Jacky FOULON (DDT du Doubs) n'ayant pu être présent pour présenter le Géoportail de l'Urbanisme, la présentation sera mise à disposition du groupe de travail.

L'ordre du jour de la demi-journée :

- Détermination d'un co animateur ;
- Retour d'expérience territoires par territoires des discussions entre producteurs locaux et tour de table des partenaires pour savoir où en est leurs projets respectifs ;
- Amendements au modèle de données « emprise des zones d'activités » en vue de la validation des champs du tronc commun
- Présentation par l'INSEE de la base SIRENE
- Présentation par Amandine COIFFE (CCI Côte d'Or) du fichier consulaire et de son utilisation

Déroulement de la rencontre et synthèse des échanges :

1) Introduction des échanges

Yoann DUMON remercie tous les participants présents, ainsi que les nouveaux participants qui viennent de se greffer au groupe de travail. Il rappelle que le groupe de travail fonctionne sur un mode itératif, cependant l'objectif du jour est de valider le modèle de données sur la partie du tronc commun décrivant les emprises des zones d'activités.

Yoann DUMON ajoute que les derniers échanges ont mis en exergue les deux approches d'une utilisation des données à finalité urbanistique ou développement économique. Les propositions du jour visent à rationaliser le modèle de données commun pour ne pas faire doublon avec les services que pourra rendre le Géoportail de l'urbanisme en apportant une valeur ajoutée sur les thèmes de l'économie.

2) Appel à volontaires pour co-animer le GT ZAE

Suzanne NICEY a commencé par faire un appel à volontaire pour la co-animation du groupe de travail. Suzanne NICEY, rappelle l'intérêt de la co-animation pour ne pas tirer les conclusions du groupe de travail d'un côté plus qu'un autre, ceci afin d'équilibrer les décisions.

Personne ne se proposant à la co-animation, Suzanne NICEY prend acte du fait que le GT reconnaît l'impartialité de Yoann DUMON. Il n'y a pas d'objections parmi les participants, Suzanne NICEY clôture donc la question en laissant la possibilité aux volontaires qui changeraient d'avis de se faire connaître en cours de parcours car les travaux du GT seront sur la durée.

3) Retour d'expérience territoires par territoires des rencontres entre producteurs locaux

Pour l'agglomération et le SCOT de Besançon, Agnès MONNERET indique que le constat est fait que les périmètres des zones d'activités ont des géométries différentes en fonction des acteurs. La rencontre a permis d'identifier qu'il ne fallait pas s'arrêter au périmètre de compétence mais qu'il fallait au cas par cas déterminer qui serait le producteur à l'origine des données. Ainsi les producteurs se sont entendus sur le fait que :

- le Grand Besançon serait responsable de la production des données ZAE sur son territoire et pour les zones qui se trouvent dans le giron communautaires (arrêtés et délibérations) ;
- l'AUDAB se chargerait des zones communales de la CAGB ainsi que des zones situées hors Grand Besançon et dans le périmètre du SCOT ;

Pour la Nièvre, Eric DANION indique que le SIEEN en train de remplacer la plateforme SIG départementale. Le SIEEN souhaite offrir des services aux agents de développement des EPCI. Les acteurs de la Nièvre ont été réunis dans l'objectif d'identifier les besoins et usages (DDT, représentants des Pays et EPCI). Ces derniers ont également été informés sur les travaux d'IDEO BFC dans le cadre du GT ZAE.

Il ressort de la première rencontre, d'abord la satisfaction des interlocuteurs de se réunir et d'échanger autour de ce sujet car il y a un véritable besoin ; ensuite ils ont permis d'identifier des usages : l'analyse, la prospective et le renseignement d'information. Les acteurs nivernais considèrent que les EPCI doivent être à l'origine des données. Le SIEEN s'interroge sur la manière de faire remonter les informations, les processus de mise à jour des données

produites localement, vers le réceptacle de la plateforme IDEO BFC qui doit à terme disposer de la donnée la plus fiable et à jour. Il y a un effort technique et pédagogique à faire.

Par ailleurs il a été identifié que l'agglomération de Nevers et le Pays de Nevers sont en train de mettre en place leurs outils et bases de données ; le SIEEEN souhaiterait plus de concertation et coordination entre acteurs.

4) Tour de table des projets dans les différentes organisations

Jérôme MAYEL (CCI de l'Yonne) s'exprime au nom des consulaires et indique que les schémas directeurs sont en cours d'élaboration. Un des schémas concerne les relations institutionnelles et définit la stratégie du milieu consulaire vis-à-vis du Conseil Régional ; son contenu ne sera connu qu'en Juin. Un certain nombre de notes ont été remonté pour faire part des problématiques relatives à ces bases de données.

Pour l'Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté, Yoann DUMON indique que le Conseil Régional va passer commande de l'extension des outils actuellement déployés en Franche-Comté sur l'ensemble de la région. Les outils proposés sont notamment une base de données internet facilitant la collecte et la gestion des données zones d'activités, adossé à son atlas des zones d'activités.

Plusieurs scénarii d'évolution sont envisagés, l'interface devra faire l'objet d'amélioration notamment pour intégrer des outils de gestion cartographiques pour gérer les disponibilités des terrains. Ces évolutions se feront en concertation avec les utilisateurs.

L'Agence Économique Régionale est consciente que certains EPCI disposent déjà de leurs propres outils et bases de données. L'accès aux outils ARD sera ouvert aux EPCI qui le souhaitent pour que tous les territoires puissent avoir accès à une solution technique. Les données produites permettront également aux EPCI de s'inscrire dans le processus de mutualisation régionale ; les données résultantes seront diffusées via la plateforme IDEO BFC.

Le cadre du « qui fait quoi où » devrait être réglé dans le cadre des contractualisations à venir entre le Conseil Régional et chaque EPCI, mais aussi entre la région et la CRCI. Yoann DUMON ajoute que la question épineuse n'est pas tant sur le contenant que le contenu : il conviendrait de faire émerger des partenariats donnant-donnant gagnant-gagnant pour éviter aux acteurs publics d'investir dans la production de données quand celles-ci existent déjà chez d'autres partenaires.

Guillaume FENICE indique que le grand Dijon devient métropole. Les choses avancent dans le bon sens, les idées seront plus claires en septembre.

Antoine BOULAY indique que l'agglomération d'Auxerre prend la compétence dans le cadre du transfert des ZAE. Le pôle métier produit les données et se dote d'une application relative aux zones d'activités.

Brice DANIAU pour Lons Agglomération, précise que les travaux en cours du GT répondent aux problématiques de sa direction générale. L'agglomération se positionne comme un producteur de données, elle a traité dans son SIG les emprises des zones d'activités communautaires ; la couche terrains en zones d'activités est en cours d'élaboration. A l'agglomération, une personne à un mi-temps agglomération et mi-temps CCI du Jura va recenser les entreprises présentes dans les zones. ECLA voit l'intérêt de siéger dans le groupe de travail et est dans l'attente du standard.

Vincent GRENET pour le Grand Chalon indique que le service économique attend la validation des nouvelles zones communautaires avant toute transmission de données. Le standard proposé convient ; l'agglomération a un panel plus étendu d'informations ; mais cela permettra lui permettra d'alimenter le standard sur la base du tronc commun.

5) Amendements au modèle de données « emprise des zones d'activités » en vue de la validation des champs du tronc commun

Un document de travail proposant les modifications à apporter aux champs du tronc commun pour la couche « emprises des zones d'activités » avait été préalablement diffusé aux participants.

Le présent compte rendu résumera les principales décisions du groupe de travail sur les champs ayant posés problèmes. Le modèle de données complet et actualisé sera annexé au présent compte-rendu.

Les participants ont pu s'exprimer pour valider les propositions, les rejeter, voir les compléter.

Champ « geo » :

Relatif à la géométrie, suite à la demande de Nadège THAREAU du Grand Besançon, il a été demandé de préciser les règles topologiques.

Le Groupe de travail valide les éléments suivants :

- les polygones ne doivent pas se superposer ;
- les polygones ne doivent pas avoir de discontinuités entre deux polygones adjacents ;
- une zone d'activités peut être à cheval sur plusieurs communes ;

L'échelle de numérisation recommandée est le 1/2000^e.

La liste des données de référence sur lesquelles appuyer la numérisation des emprises de ZAE a été précisée :

- zonages des documents d'urbanisme (si disponible)
- fond de plan cadastral : IGN BD Parcellaire, PCI Vecteur ou RPCU
- autres données du RGE IGN : BD Topographique, BD Ortho ou autres ortho photographies

Champ « id_zae » :

La précédente rencontre du GT a révélé les difficultés pour les partenaires d'incrémenter un numéro de zone dans chacune des communes. En s'inspirant du modèle de données PPIGE utilisé dans le Nord-Pas-de-Calais, le groupe de travail valide que le code identifiant de la zone sera la concaténation d'un code producteur et d'un numéro de zone s'incrémentant pour chaque producteur de 0001 à 9999. Le code producteur sera codé sur 5 caractères pouvant combiner des lettres et des chiffres. Le code identifiant sera un champ de type texte. Une table de référence des producteurs avec les codes producteurs est proposée en annexe du modèle de données.

Champ « nom_zae » :

Certains membres du groupe de travail ont souhaité que les noms de zones soient normalisés. D'autres ont indiqué leur souhait de ne pas être contraint pour pouvoir libeller librement leurs cartes.

Par conséquent, le groupe de travail a décidé de ne pas imposer de règle typographique pour le champ « nom_zae ». Cependant, le groupe de travail ajoute un nouveau champ facultatif « **nom_norm** » contenant le nom de la zone normalisée et respectant les règles typographiques suivantes :

- doit être écrit en MAJUSCULES
- ne doit pas comporter de caractères spéciaux ou accentués
- ne doit pas comporter d'apostrophes, ces derniers étant substitués par un espace

Enfin, le groupe de travail recommande de remplir ce champ facultatif de préférence avec appellation locale officielle ou usuelle attribuée par l'EPCI ou la commune.

Champ « insee » :

Ce champ devient facultatif. Son affectation est laissée à l'appréciation du producteur. Le groupe de travail recommande d'affecter le code INSEE de la commune principalement concernée par la ZAE. Il est entendu que le code INSEE à affecter est le code officiel de la commune valable pour l'année de saisie. Sa valeur devra être révisée dans le cas de la création d'une commune nouvelle ; les codes INSEE des communes associées devront être substitués par le code INSEE de la commune nouvelle.

Champ « referent » :

Il s'agit du code producteur composante de l'identifiant unique de la zone. Il sera au format texte et codé sur 5 caractères.

Le groupe de travail propose que la codification utilisée permette d'identifier le type de structure (commune, EPCI, CCI etc.). Une table de référence des producteurs avec les codes producteurs est proposée en annexe du présent compte rendu.

Champ « type_mo » :

Les modalités du champ « **type_mo** » (type de maître d'ouvrage) sont ainsi modifiées et complétées :
00 – non renseigné ; 01 – CCI ; 02 – COMMUNE ; 03 – EPCI ; 04 – ETAT ; 05 – PRIVÉ ; 06 – SEM ; 07 – SNCF ; 99 – autres

D'une façon générale, le groupe de Travail retient que les codes correspondant aux modalités d'un champ (hors valeurs oui/non) (**<= Pourquoi ne pas coder Oui/ Non sur deux caractères? Cela serait plus homogène**) doivent être codés sur 2 caractères de 00 pour « non renseigné » (valeur par défaut) à 99 pour « autre ». Les modalités intermédiaires devront être triées par ordre alphabétiques. Le code de modalité est au format texte. Ces modifications sont à appliquer de façon générale à l'ensemble du modèle.

La valeur 00 doit être renseignée systématiquement par défaut.

Champs « nom_mo », « nom_ame » et « nom_com » :

Le GT valide que les champs nom du maître d'ouvrage, (nom du maître d'œuvre en charge de l'aménagement et nom du maître d'œuvre en charge de la commercialisation) sont portés à une longueur de 250 caractères afin de permettre de concaténer plusieurs noms avec le séparateur point virgule.

Suppression des champs « rgl_urba » et « stad_urb » :

Le GT valide la suppression des champs noms des zonages PLU et stade d'avancement urbanistique. Le GT le justifie pour éviter le double emploi avec les contenus du GPU et des documents d'urbanisme d'une part, et ainsi s'épargner des contraintes de géométries découlant d'une telle structuration. Cela favorise les regroupements de polygones contigus pour se rapprocher des périmètres définis notamment par les EPCI.

Les champs « desti_* » :

Les champs décrivant initialement les « destinations » faisaient référence à des destinations définies dans les documents d'urbanisme. Ces champs sont adaptés pour donner une lecture de la vocation/destination/usage économique de la zone. Le groupe de travail précise qu'il s'agit d'une vocation décrivant le type d'implantation économique souhaitée par le maître d'ouvrage de la zone ou donne une indication sur les activités présentes sur la zone.

Les vocations sont ainsi retranscrites :

- « **vocation_1** » : vocation commerciale
- « **vocation_2** » : vocation tertiaire/bureaux
- « **vocation_3** » : vocation artisanale
- « **vocation_4** » : vocation industrielle
- « **vocation_5** » : vocation entrepôts/logistique
- « **vocation_6** » : vocation hôtellerie/restauration

Champ eta_disp :

On rapporte que la liste n'est pas très "propre" au niveau de la syntaxe. Il faudrait s'accorder sur le texte pour pouvoir s'accorder sur l'ordre alphabétique et donc la valeur attribuée à chaque ligne.

Proposition :

- 00-Non renseigné
- 01-Commercialisation en cours
- 02-Commercialisation terminée
- 03-Procédure d'aménagement engagée
- 04-Procédure d'aménagement non engagée
- 99-Autres

Champ « proc_ame » :

La modalité « ZAIC » est retirée des valeurs possibles pour les procédures d'aménagement.

Ajout des champs « zic » et « date_zic » :

Le GT valide l'ajout d'un champ « zic » obligatoire indiquant si la zone est communautaire (0- non renseigné / 1 – oui / 2 – non) et d'un champ « date_zic » facultatif correspondant à la date (JJ/MM/AAAA) de procédure de l'arrêté de création ou de reprise de la zone communautaire.

6) Intervention de l'INSEE, présentation du fichier SIRENE

Voir la présentation PowerPoint disponible sur la plateforme IDÉO : http://www.ideobfc.fr/accueil/espaces_collaboratifs/gt_zae/343_documents

7) Intervention d'Amandine COIFFE, présentation du fichier consulaire

Voir la présentation PowerPoint annexée au présent compte-rendu.

Voir la présentation PowerPoint disponible sur la plateforme IDÉO : http://www.ideobfc.fr/accueil/espaces_collaboratifs/gt_zae/343_documents

Documents :

Les documents sont accessibles, après connexion, sur la plateforme IDÉO BFC :

http://www.ideobfc.fr/accueil/espaces_collaboratifs/gt_zae/343_documents

- Modèle de données « emprise des zones d'activités » actualisé
- Présentation du Géoportail de l'Urbanisme
- Présentation du fichier SIRENE
- Présentation du fichier CCI21

Relevé de décisions :

Ce relevé de décisions a été envoyé à chaque participant pour amendement.

Ce relevé de décisions sera ensuite transmis à tous ceux qui ont manifesté leur intérêt pour le GT ZAE.

Le modèle de données commun a été actualisé et diffusé aux participants du GT avec le présent compte-rendu avec la table de référence des producteurs.

Les membres du GT sont invités à se rencontrer localement et à poursuivre la mise en cohérence de leurs données.

Avancer sur la mise en œuvre d'un géo standard.

Avancer sur la mise en œuvre d'un géo standard en s'appuyant sur les autres

La prochaine réunion du GT ZAE se tiendra vers le mardi 26 septembre 2017 de 10 heures à 13 heures au caveau de Territoires Numériques / IDÉO 3bis rue de Suzon à Dijon.

Ordre du jour prévisionnel de la prochaine réunion :

- Exposés des rencontres locales et de l'articulation des logiques territoriales et thématiques, territoires par territoires
- Présentation des outils ARD extranet et Atlas des Zones d'activités